

Parc

N° 1 - Septembre 86

Actualité (suite en page 12)

Une première en Vallée de Chevreuse !

Le mois d'août a vu le démarrage d'une opération originale d'aménagement d'une rivière.

En effet, l'Association «Études et chantiers», qui depuis 1972 œuvre pour le nettoyage et la **restauration douce** des rivières a piloté une quinzaine de jeunes gens pour la remise en état d'une section du Rû des Vaux de Cernay à Senlis.

Pour cette première phase des travaux, ni bulldozers, ni gros engins mécaniques, mais simplement, des pelles, pioches, tronçonneuses, autres outils manuels et beaucoup d'efforts, ont permis de procéder, dans le respect du site et de l'environnement à l'ouverture de la rivière, c'est à dire : **élagage sélectif des arbres** bordant le cours, **dégagement du lit** de tous les obstacles faisant obstruction au libre écoulement des eaux, **confection de pieux en bois** à partir des arbres élagués pour protéger les berges.

D'autres travaux réalisés de façon plus classique suivront cet automne : le désenvasement de la rivière, la mise en place des pieux de bois pour lutter contre l'érosion et la réalisation d'aménagement complémentaire.

Cet aménagement, financé dans le cadre d'un contrat régional, doit permettre de limiter les risques d'inondation, sans nuire aux potentialités piscicoles de la rivière et à sa qualité paysagère. C'est grâce aux responsables de la commune de Senlis, avec l'aide de la Direction Départementale de l'Équipement des Yvelines et sous l'impulsion du Parc Naturel Régional que cette opération a pu se concrétiser.

Elle tend à montrer que ce type d'intervention s'avère mieux adapté à l'aménagement de nos rivières que les actions dites «lourdes» ou «dures» très coûteuses et aux conséquences écologiques dévastatrices.

Journal d'information du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

13, grande rue - 78720 Dampierre - Tél. 30 52 54 65

Directeur de la Publication : Claude DUMOND

Rédacteur en chef : C.A. de FERRIERES

Rédaction : G. RESCLAUSE, A. DELARGE, F. ROSPINI-CLERICI.

Dessins : O. CLERIN.

Dépot légal N° 1306

conformément à la loi du 29 juillet 1881

Sommaire

DOSSIER : l'eau p. 2

Patrimoine p. 9

Événement p. 11

Parole à p. 12

Actualité p. 12



Rivières, étangs, marais, zones humides et nappes souterraines, l'eau est partout présente en Haute Vallée de Chevreuse.

Source de vie et composante d'un paysage qu'elle a contribué à modeler, l'eau est à la fois une richesse et un patrimoine de grande valeur, tant au point de vue naturel qu'historique et culturel.

Mais c'est tout un patrimoine aujourd'hui malade d'avoir été souvent négligé et parfois maltraité depuis quelques décennies.

Les signes de dégradation sont en effet nombreux et chacun a pu observer des évolutions fâcheuses, qu'il s'agisse de la qualité de l'eau, du régime hydraulique ou de l'état et de l'accessibilité des berges de nos rivières et étangs.

Conscient qu'il y avait là un enjeu important pour la sauvegarde de la

Haute Vallée de Chevreuse, le Parc Naturel Régional s'est notamment fixé pour objectif de contribuer à la restauration du réseau hydraulique.

Dès sa mise en place, il s'est assuré le concours du Ministère de l'Environnement, de la Région Ile de France (I.A.U.R.I.F.) et de l'Agence Financière de Bassin SEINE-NORMANDIE pour étudier les moyens d'arrêter et de renverser le processus de dégradation.

Un premier diagnostic, véritable bilan de santé de nos rivières, a été réalisé et une liste de travaux d'aménagement et de restauration nécessaires a été mise au point avec l'ensemble des responsables : élus locaux et administrations.

Ce travail, tout à fait original et pilote en Ile de France, doit déboucher sur un schéma d'aménagement et de gestion des rivières de la Haute

Vallée de Chevreuse.

Des rivières aux eaux claires et poissonneuses c'est possible, même au cœur de l'Ile de France.

Le Parc Naturel Régional veut en établir la preuve, avec l'aide des communes, des services publics et de tous ceux qui se sentent concernés. C'est un pari audacieux qui va demander, n'en doutons pas, du temps, des efforts financiers, une attention soutenue et parfois un changement dans les habitudes.

Compte-tenu de l'importance du sujet, nous avons souhaité consacrer le premier numéro de «PARC» à ce thème.

Docteur Claude DUMOND
Président du Parc Naturel Régional
Vice-Président du Conseil
Général des Yvelines
Maire de Dampierre en Yvelines

Dossier

Votre rivière est-elle bien classée ?

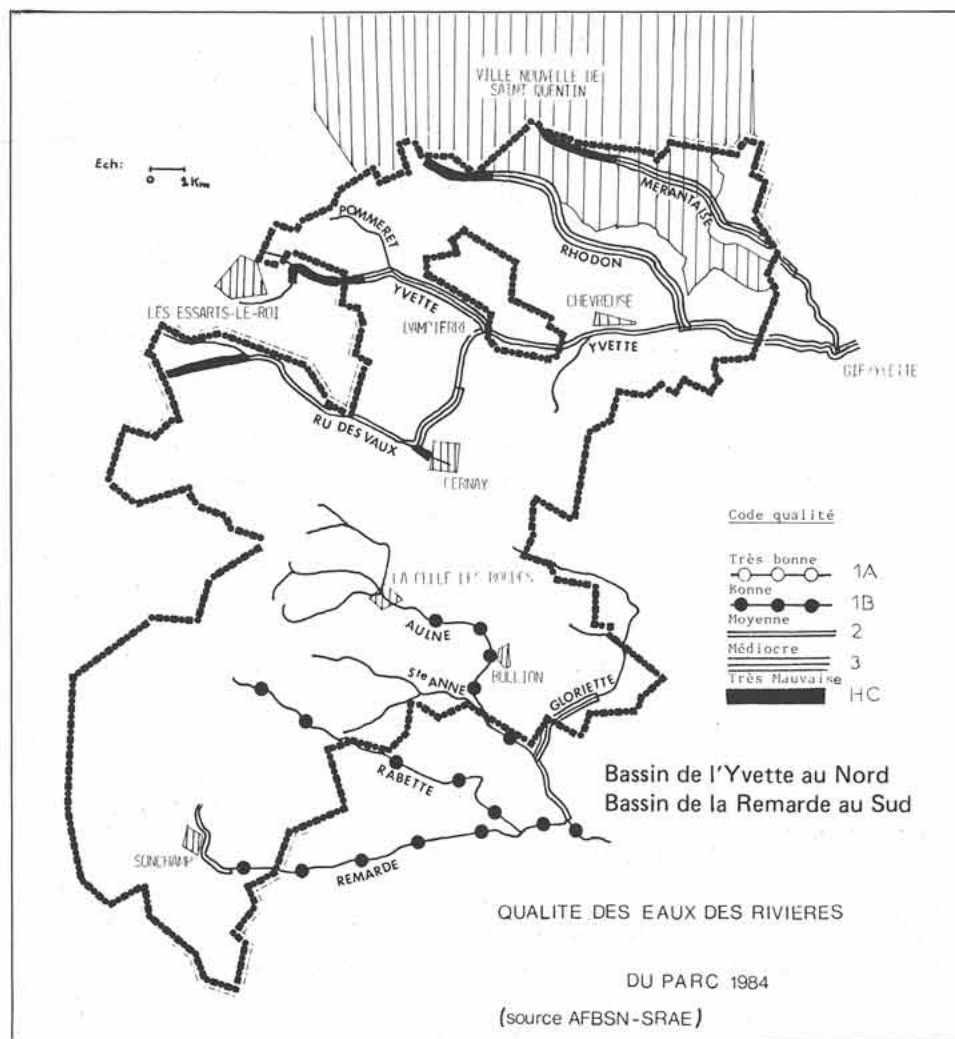
En vertu de la loi de 1964, tous les cours d'eau font l'objet d'un classement de qualité. Cet inventaire est complètement renouvelé tous les cinq ans. Le dernier classement réalisé sur les rivières du P.N.R. a eu lieu en 1984. La qualité d'un cours d'eau est définie en fonction de cinq classes, déterminées de la façon suivante :

- **Classe 1A** : Eaux exemptes de pollution

- **Classe 1B** : Eaux de qualité légèrement inférieure pouvant néanmoins satisfaire à tous les usages.

- **Classe 2** : La qualité est passable, suffisante pour l'irrigation, les usages industriels, la production d'eau potable après un traitement poussé. Les animaux peuvent généralement s'y abreuver. Le poisson y vit normalement mais sa reproduction peut être aléatoire. Les loisirs liés à l'eau y sont possibles lorsqu'ils ne nécessitent que des contacts exceptionnels avec elle.

- **Classe 3** : La qualité est médiocre, juste apte à l'irrigation, au refroidissement et à la navigation. La vie piscicole peut subsister dans ces eaux, mais cela est aléatoire en période de faibles débits ou de fortes températures par exemple.



- **Hors classe** : Les eaux dépassent la valeur maximale tolérée en classe 3 pour au moins un des paramètres.

Elles sont considérées comme inaptes à la plupart des usages et peuvent constituer une menace pour la santé

et l'environnement.

La carte ci-contre, présente la situation des rivières en 1984.

Pour une reconquête de la qualité des eaux

Si l'homme utilise les rivières et leurs eaux pour ses besoins domestiques et industriels, il ne faut pas oublier qu'elles constituent aussi des exutoires pour nombre de rejets d'«eaux usées».

Cette pratique, mal contrôlée, trop importante, ou «sauvage», provoque parfois des dégradations de la qualité des eaux, c'est-à-dire des **POLLUTIONS**.

La carte de la qualité actuelle des rivières du Parc Naturel Régional est bien plus parlante que tout long discours qui pourrait être fait sur l'état de dégradation de nos rivières.

Elle fait apparaître que le réseau hydrographique de l'YVETTE, au Nord du Parc Naturel présente une qualité des eaux nettement plus dégradée que celui de la REMARDE, au sud.

Les causes : des zones urbaines importantes et en voie d'extension : St Quentin, Trappes, Voisin le Breton-

neux ... sont situées au contact des sources alimentant ces rivières.

Le faible débit amont, surtout en période de basses eaux (étiage) limite leurs capacités de dilution naturelle et ne leurs permet pas de supporter la totalité des rejets déversés, provenant des stations d'épuration et des eaux pluviales.

Cependant, de bonnes conditions d'autoépuration ou d'oxygénation naturelle existent, en particulier au niveau des petits affluents aussi bien de l'Yvette que de la Remarde. Mais elles demeurent limitées et ne suffisent pas à atténuer les effets de pollution amont. La qualité piscicole des rivières est la première à souffrir de cette situation.

Un effort doit donc être fait pour enrayer ce phénomène et y remédier.

Sauvegarder le milieu biologique et ses utilisations ou usages (alimentation en eau, pêche, loisirs, ...) est un impératif que l'on se doit de respecter aujourd'hui en Vallée de Chevreuse. Les solutions existent. Elles peuvent se résumer de la façon

suivante :

- Suivre régulièrement l'évolution de la qualité de nos rivières, afin d'orienter les actions prioritaires, notamment en matière d'assainissement.

- Réaliser des aménagements pour accroître l'efficacité et la fiabilité des ouvrages d'épuration existants (stations d'épuration : urbaines, industrielles, réseaux d'assainissement ...).

- Veiller à la conformité et au bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement individuel (fosses septiques ...) en concertation avec les populations.

- Réaliser des aménagements de rivières, permettant de tirer parti au maximum de leurs capacités d'autoépuration, tout en conservant leur caractère naturel.

Cette liste n'est pas exhaustive. Mais nous pouvons voir que nombreuses actions peuvent concourir à améliorer la qualité de l'eau de nos rivières.

Pourquoi faut-il conserver les zones humides naturelles ?

Bien souvent les marais, prairies humides de fond de vallée et autres tourbières ont constitué pour l'homme des milieux répulsifs et/ou considérés comme non rentables.

Les étangs mieux perçus et plus utilisés ont souvent été laissés à l'abandon ou au contraire surfréquentés.

Pendant des années on s'est efforcé de réduire l'impact de certaines de ces zones pour les récupérer à des fins agricoles ou urbaines.

Pourtant leur fonction est essentielle.

D'un point de vue hydrologique : elles absorbent l'eau en période de

pluie et la restituent progressivement en période de sécheresse. (rôle de soutien des étiages ou basses eaux).

D'un point de vue biologique : elles sont les zones d'accueil privilégiées pour un grand nombre d'espèces végétales et animales menacées en raison de la croissance urbaine.

D'un point de vue économique : en relation avec leur rôle hydrologique, elles participent à la régulation des débits du cours d'eau, limitant les effets de crues et assurent une épuration des eaux courantes ou souterraines qui permettent de diminuer l'impact de certaines pollutions.

D'un point de vue social : leur richesse biologique en font un support pédagogique irremplaçable pour la découverte de la nature.

De nombreuses communes du Parc Naturel Régional possèdent sur leur territoire des zones humides assez diversifiées : étangs, prairies humides, marais, tourbières, mares. En règle générale, elles sont classées dans les Plans d'Occupation des Sols en zones ND, c'est-à-dire zones naturelles à protéger ou à risque.

Il apparaît donc que lors de l'élaboration des P.O.S., leur intérêt soit pris en compte.

Peut-être cela se fait-il de façon intuitive, et manque-t-il pour concrétiser



tiser ces décisions des projets d'aménagement et de mise en valeur.

Les actions menées par le Parc Naturel Régional vont dans le sens d'une meilleure connaissance et d'une réhabilitation de ces zones : parmi celles-ci, on peut citer : la prochaine réalisation d'un sentier pédagogique sur le marais de Maincourt, le curage et l'aménagement de l'étang de Cernay.



Pêche - Mémoire de gardon

«Le malheureux gardon que j'ai pêché dernièrement dans l'Yvette, m'a raconté une drôle d'histoire, avant que je ne le remette à l'eau (il était vraiment trop petit pour finir dans ma poêle à frire !).

Il paraît qu'à l'époque de son arrière, arrière, arrière, arrière grand-père, et peut-être même plus loin, on trouvait dans cette rivière, et dans beaucoup d'autres du Parc, des poissons aujourd'hui presque disparus : truites, brochets, ...

Bien sûr, avec de tels locataires, amateurs de chair fraîche, la vie était dure pour les gardons et autres goujons, mais elle était tout de même belle ! Tout ce petit monde nageait dans de l'eau pure, bien oxygénée, trouvait de quoi manger à sa faim, plancton, invertébrés, jeunes pousses de végétaux, alevins, œufs de poissons ... Après leurs amours, les endroits pour frayer ne manquaient pas : abris sous berges, zones caillouteuses, végétaux aquatiques ...

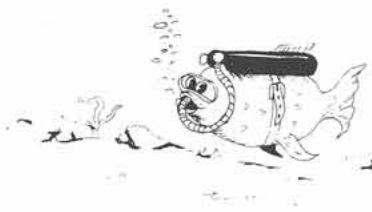
Ce sont les pêcheurs qui étaient contents. Ils ne repartaient jamais bredouilles.



Maintenant, d'après le petit gardon, les conditions ont complètement changé. Pas étonnant m'a-t-il dit qu'on ne trouve dans nos rivières que quelques survivants de cette riche faune. Par contre, on voit de plus en plus proliférer une espèce qui résiste à presque tous les malheurs qui nous frappent, le poisson chat. Ce vorace qui a besoin de peu d'oxygène pour vivre sera, si les choses continuent ainsi, le seul poisson de nos rivières».

La variété et l'abondance des espèces de poissons dans une rivière sont les signes révélateurs de sa bonne santé et d'un entretien respectueux du milieu.





Pour leur subsistance et leur reproduction, les poissons doivent trouver dans la rivière :

- de l'oxygène pour respirer
 - une nourriture abondante et variée,
 - des zones abris pour se reproduire
 - une température de l'eau adéquate.
- Or trop souvent nos rivières sont affectées par :
- une pollution d'origine chimique ou provenant du rejet d'eaux usées mal traitées, qui détruit la faune et la flore aquatique.
 - un recalibrage intégral qui provoque une augmentation importante

de la température de l'eau, une prolifération des végétaux, la disparition des zones de frayères et la destruction des seuils naturels d'écoulement ; tous ces effets se conjuguent et entraînent une diminution sensible des facilités d'autoépuration naturelle de la rivière.

Voilà deux des causes les plus courantes qui nuisent au maintien d'une population piscicole intéressante.

De ce fait, le Parc Naturel Régional ne compte plus qu'une seule association de pêche en rivière (à Chevreuse). La reproduction naturelle ne pouvant plus s'effectuer normalement, il va sans dire que le réempoissonnement avant l'ouverture de la pêche est devenu une nécessité, voir une obligation.

Il faut souhaiter qu'à l'avenir, de nouvelles créations d'associations de pêcheurs voient le jour. Elles seront la preuve que les objectifs en matière d'amélioration de la qualité des eaux que s'est fixés le Parc Naturel Régional et ses partenaires auront été atteints.



Aménager les rivières

Comme on fait son lit, on se couche

ou, de la nécessité d'un entretien et d'un aménagement ou d'une restauration douce.

« Mon nom est RIVIERE. Autrefois, il n'y a pas si longtemps, je vivais presque en harmonie avec l'Homme. Oh ! il m'arrivait bien quelquefois de sortir de mon lit, un coup de colère comme tout le monde ! Mais cela rentrait dans l'ordre et pour me faire pardonner les dégâts, je déposais des limons fertiles sur mon passage. Avec mon eau, l'homme arrosait ses cultures, abreuvait ses bêtes, se lavait. Quand cela était possible, il se servait de mon énergie pour faire tourner ses moulins.

Comme il aimait bien ma compagnie, et que je lui rendais service, il prenait soin de moi. Il coupait des arbres le long de mes berges et utilisait le bois pour se chauffer, faire des piquets. Mais il m'en laissait toujours assez pour avoir un peu d'ombre les jours de grand soleil, permettre aux oiseaux de venir me distraire avec leurs chants, et surtout pour bien maintenir mes berges.

Il venait aussi me voir pour se détendre, se promener, pêcher. Aujourd'hui, que se passe-t-il ? Je ne le comprends plus.

Sur certaines parties de mon cours, il me laisse à l'abandon et sur d'autres, tout au contraire, peut-être las de mes colères, il m'aménage tellement, me contraint tant, que le nom de rivière ne me convient plus.

Je suis devenu canal, tuyau et même égoût.

A vrai dire, au rythme où vont les choses je me demande si ses enfants ou petits enfants sauront un jour ce qu'était une vraie rivière.

Pourtant, je ne désespère pas. Je suis sûre que le jour est proche, s'il n'est déjà arrivé pour certaines de mes sœurs, où il verra qu'il a « poussé le bouchon un peu loin », comme disent mes amis pêcheurs, et où il

mettra toute son intelligence et sa bonne volonté à me remettre en état et à me redonner de l'oxygène.

Cette histoire peut vous sembler naïve, mais elle n'est pas loin de la réalité. Si vous vous êtes promené un jour ou l'autre au bord d'une rivière de la Haute Vallée de Chevreuse, vous l'aurez sans doute constaté.

Les cours d'eau du domaine privé, catégorie à laquelle appartiennent ceux traversant le territoire du Parc Naturel Régional, ont vu leur entretien plus ou moins délaissé par les riverains :

la main d'œuvre rurale s'est raréfiée, les moulins et leurs ouvrages ne sont plus utilisés ... les fossés de drainage abandonnés ne jouent plus leur rôle, l'intérêt direct de la rivière a tendance à disparaître.

Les conséquences sont bien sûr négatives.



De l'abandon au recalibrage intégral

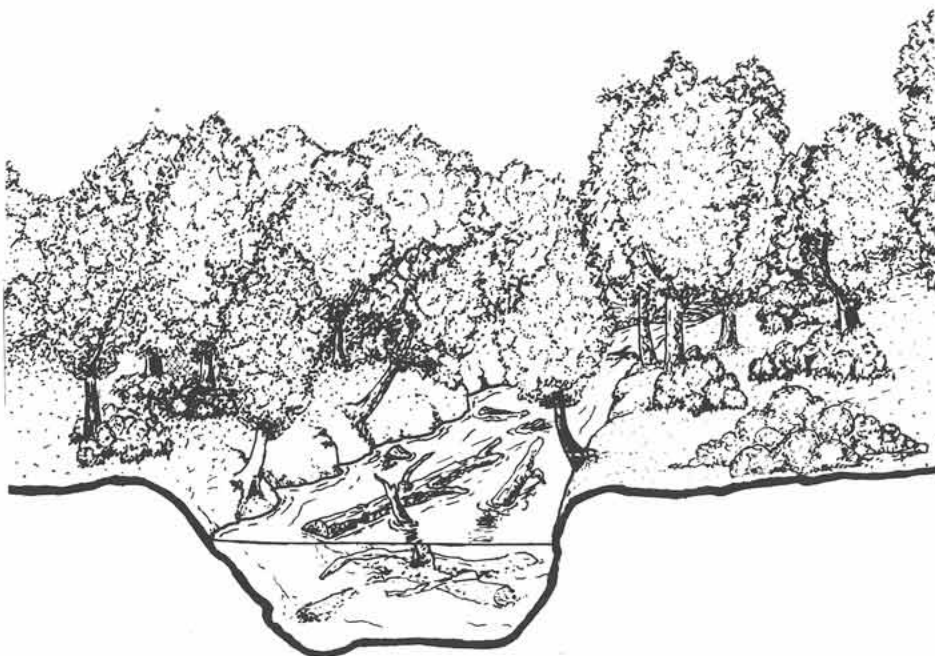
Croquis 1 : Obstruction du lit de la rivière

L'écoulement normal n'est plus assuré :

- risque d'inondation plus important et plus fréquent, à cause des barrages formés par les arbres morts et l'envasement, les apports d'eau (d'origine urbaine, industrielle, agricole) demandent de meilleures conditions d'évacuation.

La rivière n'a plus d'attrait pour les loisirs : promenade, pêche.

Pour remédier à ces problèmes, des actions d'aménagement « durs » ont été entreprises sur certains tronçons de rivière. Si elles se sont avérées efficaces dans un premier temps, leur systématisation et leur impact trop brutal ont souvent provoqué des dégradations paysagères et des évolutions défavorables.



Croquis 2 : Recalibrage intégral

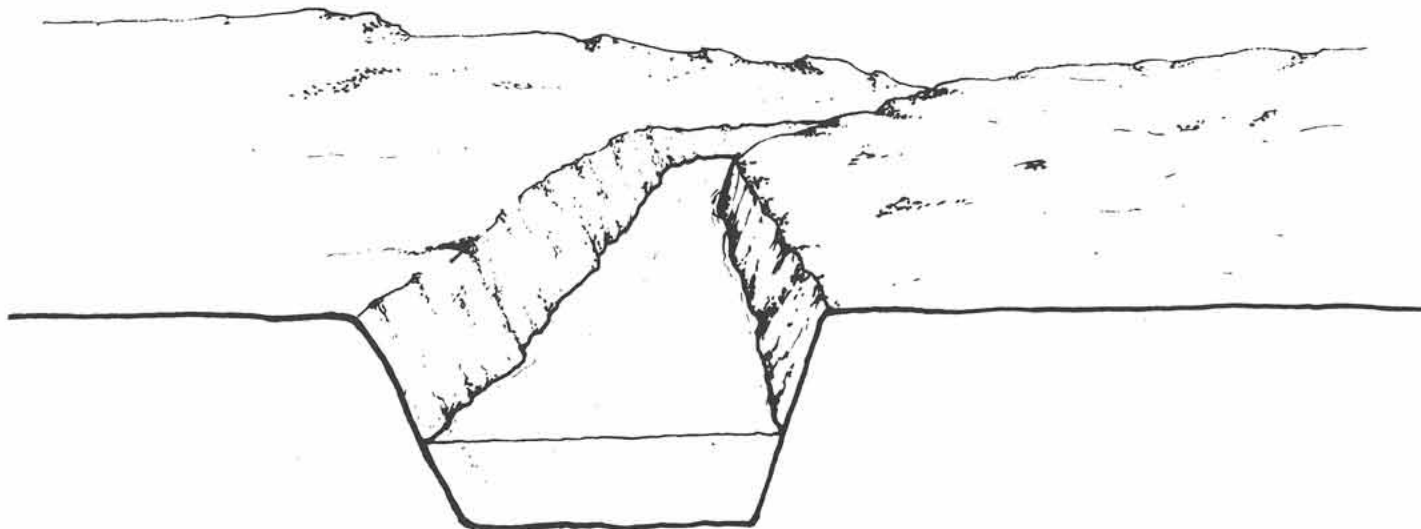
Les berges ont été mises à nu, le lit reprofilé suivant une forme trapézoïdale, approfondi :

Vitesse d'écoulement augmentée,

plus de freins naturels (végétation, rugosité des berges).

Accroissement de l'érosion des berges, apport plus rapide et plus fort des eaux de ruissellement, risque d'inondation et d'engorgement à

l'aval. Paysage banalisé, perte de l'attrait touristique, stérilisation du milieu aquatique, risque d'abaissement de la nappe phréatique en période de basses eaux après creusement.



Croquis 3 : Évolution après recalibrage

Dégradation par érosion des berges, explosion anarchique de la végétation terrestre et aquatique, risque de colmatage, envasement (possibilité de retour à la situation 1 si aucun entretien n'est effectué)

Les cas de figure 1. et 2. représentent des situation extrêmes aussi négatives l'une que l'autre.

Laisser la rivière à l'abandon, coûte cher à la société : dégâts d'inondation, perte de terres agricoles, ...

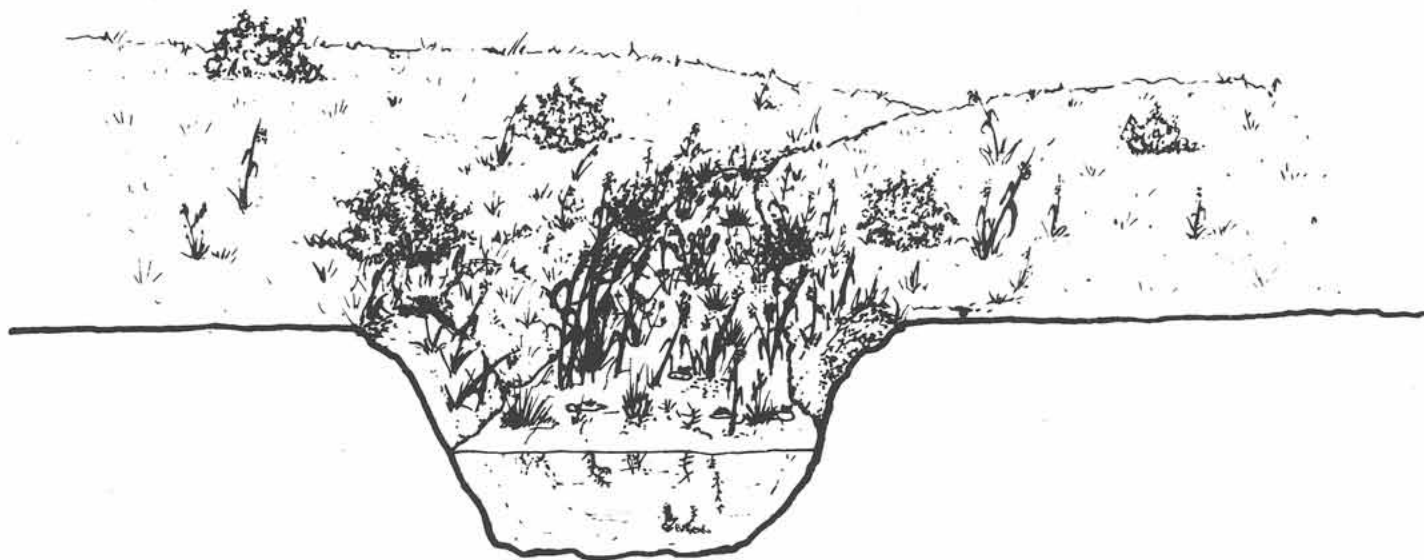
Les travaux de recalibrage intégral demandent de gros investissements et ne jouent qu'un rôle **passager et ponctuel**.

La dégradation est très rapide si un entretien régulier et onéreux n'est pas pratiqué.

Il ne faut pas non plus oublier les répercussions liées à la rupture de

l'équilibre du milieu ou écosystème qui pèsent lourdement dans la balance financière : la disparition de zones naturelles pour les besoins de loisirs et de détente, face à la demande de plus en plus grande du public, oblige les aménageurs à en créer artificiellement.

Aujourd'hui, une nouvelle politique d'aménagement «doux» voit le jour. C'est elle que le Parc Naturel Régional s'efforce de promouvoir, avec tous les partenaires concernés.



Croquis 4 : Aménagement doux

La situation de départ correspond au croquis 1

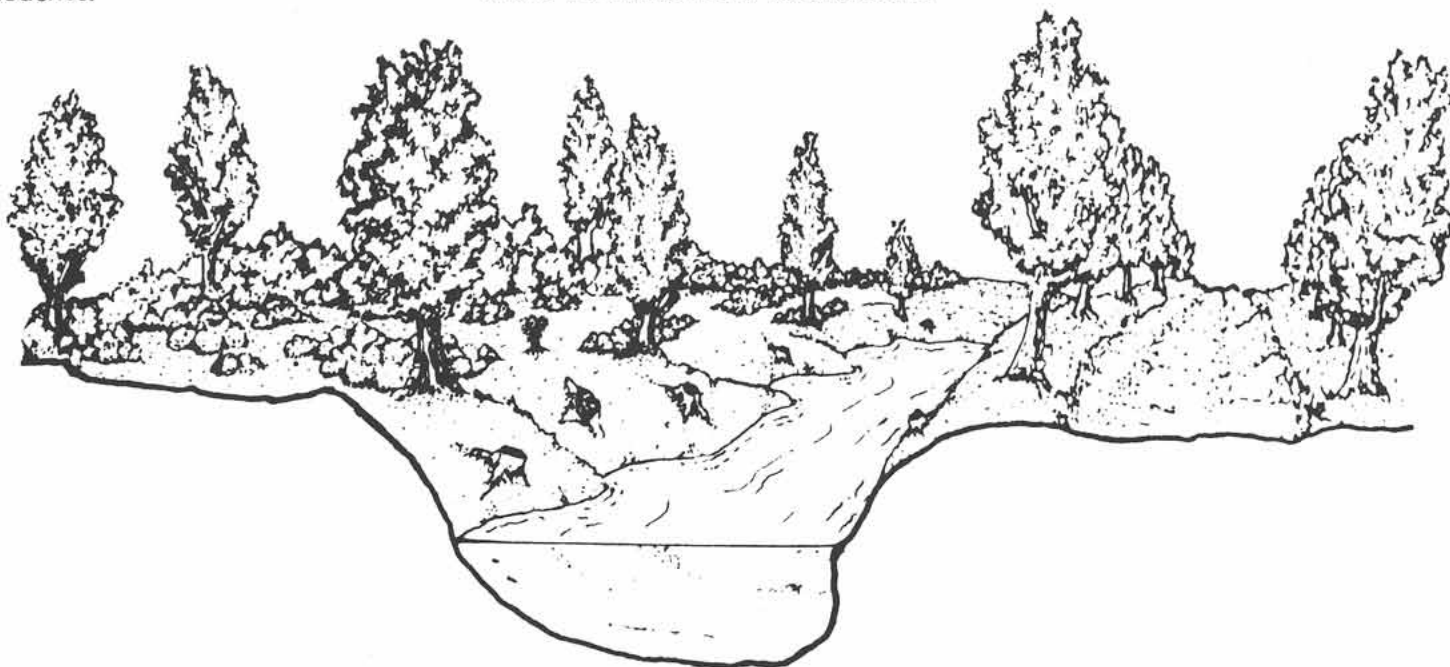
Le lit est dégagé des bouchons et barrages. Les arbres menaçant de tomber sont coupés en laissant les souches.

Les berges sont débroussaillées pour permettre le passage des engins, la promenade, la pêche.

La rivière retrouve son aspect accueillant, les berges sont maintenues par les souches laissées en place, l'écoulement s'effectue normalement. Le milieu reste favorable à la

faune aquatique et à l'avifaune.

Ce type d'aménagement présente l'avantage de concilier le rôle «évacuateur des eaux» de la rivière, la préservation du milieu aquatique et l'environnement, l'exercice de la pêche et l'attrait touristique.





Pour une gestion cohérente des eaux

La gestion des eaux est complexe. Les différents milieux : eaux de surface, courantes ou stagnantes, eaux souterraines et même eaux de mer, en fin de cycle, sont totalement dépendants. On ne peut donc gérer isolément ces divers milieux, et dissocier les problèmes de quantité des eaux, des problèmes de qualité.

Ainsi, on ne saurait réhabiliter efficacement un réseau hydrographique dégradé qu'en adoptant un système de gestion globale des eaux qui tienne compte de tous les facteurs.

Les divergences et les contradictions d'intérêt qui peuvent apparaître lors des prises de décisions d'aménagement, ne doivent pas

constituer un frein à la mise en œuvre d'une bonne gestion.

Gérer les eaux : c'est donc rechercher des compromis, arbitrer et aménager.

Plusieurs partenaires interviennent à différents niveaux dans cette gestion qu'ils soient : administrations, associations, collectivités ou simples particuliers.

Aussi, pour qu'elle soit efficace et rationnelle, il est indispensable qu'une coordination s'établisse entre eux et que les questions à résoudre soient abordées dans un esprit de concertation et de solidarité.

C'est cette phase de concertation que le Parc Naturel Régional a engagée dès 1985 avec tous les partenaires concernés, afin d'entamer un processus de réhabilitation de nos cours d'eau.

Un important travail a déjà été réalisé grâce à l'intérêt porté à cette action par l'ensemble des acteurs et plus particulièrement les élus locaux.

Sa concrétisation devrait aboutir prochainement sur une série d'opérations intégrées dans le cadre d'un contrat d'ensemble, type «contrat de rivière».

Acteurs et intervenants dans la gestion de l'eau

- Responsables municipaux
- Ministère de l'Environnement
- Département des Yvelines
- Région Ile-de-France
- Syndicats intercommunaux d'assainissement
- Syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique
- Administrations :
 - . Agence Financière de Bassin Seine-Normandie

- . Direction Départementale de l'Équipement
- . Direction Départementale de l'Agriculture
- . Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
- . Service Régional de l'Aménagement des eaux
- . Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France
- . Direction Régionale de l'Archi-

- ecture et de l'Environnement
- . Office National des Forêts
- . Établissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Associations de pêche
- Association de protection de la Nature et de l'Environnement
- Usagers.
- Propriétaires riverains.

Cette étude-diagnostic du haut bassin de l'Yvette, effectuée en 1985, concerne à la fois la qualité des rivières, le régime hydraulique et l'état des berges. Elle a permis de fixer des objectifs de réhabilitation pour chacun des cours d'eau, constituant ainsi un cadre cohérent pour les actions d'aménagement du réseau, à venir. Elle a été réalisée avec le concours financier et technique de l'IAURIF et avec l'aide du Ministère de l'Environnement. Elle est disponible pour consultation à la Maison du Parc Naturel Régional à Dampierre.

M. ROSPINI-CLERICI, ingénieur écologue, auteur de ce travail se tient à votre disposition pour toute information concernant l'état des rivières du Parc Naturel et les problèmes de gestion des eaux. Le contacter à la Maison du Parc : Tél. 30 52 54 65.



Ah ! l'eau

Il n'y a pas de vie sans eau, mais l'Yveline, plus que tout autre pays lui doit son caractère. Entaillée de profondes vallées, parcourue de dizaines de rûs et ruisseaux, parsemée de mares sur les plateaux et de marécages dans les vallées, l'Yveline mérite bien le nom que lui donnèrent les Gaulois «Eve», c'était l'eau, le pays de l'eau devenait alors «Yveline».

Étangs et moulins

Dès le XI^{ème} siècle, les moines qui possèdent la quasi totalité de l'Yveline, défrichent considérablement les forêts. Ils créent aussi, en fond de vallée, des chapelets d'étangs qui servaient non seulement à pêcher, mais aussi à alimenter des moulins à eaux. Ceux-ci foulait le drap, produisaient le tan et la farine. Au XIX^{ème} siècle, ils auront un rôle plus industriel (scierie, clouterie, mégisserie ...).



Une cressonnière

1811 : Cardon, administrateur des armées Napoléoniennes, ramène d'Allemagne la méthode de culture du cresson. Cette production devient une spécialité d'Ile-de-France. Une cressonnière est installée avant 1825 à Bullion, ce qui prouve la pureté de l'eau ; le cresson ne supportant pas la médiocrité de celle-ci.



Les glacières

Avant que le réfrigérateur ne fut inventé, les gens aisés souhaitaient se ravitailler en glace, quelque fût la saison. Bien qu'existant en Mésopotamie 2 000 ans avant J.C., il fallut attendre la fin du XVII^{ème} siècle, en France, pour que les glacières à fosses recouvertes de bois soient bien établies et qu'apparaissent les glacières à fosse recouvertes en dur. (Sonchamp).



Lavoirs et abreuvoirs

De tous temps, l'homme lava ses vêtements et fit boire ses animaux. Pour éviter aux lavandières l'usage de grosses pierres de la rivière et pour les protéger des intempéries, on fait des lavoirs. Pour faciliter aux animaux l'accès de l'eau, et pour leur procurer une eau non boueuse, on maçonne les mares qui deviennent abreuvoirs.



Le chemin des petits-ponts, Le canal de l'Yvette

Jadis appelée «La rivière aux tanneurs», du fait de l'installation de nombreux représentants de cette corporation. Les riverains jetaient une planche par dessus le canal pour pouvoir se rendre dans la prairie sur la rive droite. Plus tard, sont apparues les passerelles et petits ponts. La première trace cartographique de ce canal date de 1700,

mais les activités liées à la tannerie remontent au XIII^{ème} siècle. (Chevreuse).



Un séchoir de tanneurs

Dans les trois pièces du bas, les peaux étaient débarrassées de la chair et des poils, nettoyées dans la rivière, rendues imputrescibles grâce au tanin. Ensuite, les peaux étaient mises à sécher dans la pièce à claire-voie de l'étalage. Bien qu'il exista sur cette parcelle une tannerie au XVII^{ème} siècle, ce bâtiment date du XIX^{ème} siècle, soit qu'il eût été construit à cette époque, ou bien qu'il fut reconstruit. (Chevreuse)



Les étangs et rigoles

Le parc de Versailles une fois achevé, on se rendit compte qu'il n'y avait pas assez d'eau pour faire fonctionner les différentes fontaines et jeux



d'eau. Tout le plateau de Trappes à Rambouillet fut alors drainé par des rigoles qui de plus, reliaient entre eux de nombreux étangs anciens ou créés pour l'occasion.



Réservoirs et châteaux d'eau

Ancêtres du château d'eau, les réservoirs (ou citernes) restent nombreux dans les Yvelines. Reliés par des canalisations aux châteaux et autres

habitations, ils ont supplanté les puits et fontaines avant d'être abandonnés au profit des nos actuels châteaux champignons.



Sources et fontaines sacrées

Notre pays de Hurepoix possède une densité exceptionnelle de sources sacrées (au moins 8 existaient dans le Parc). Est-ce survivance celtique, gauloise ou gallo-romaine ?

ou plutôt formation de cultes autonomes au Moyen-Age ? Toujours est-il que ces «superstitions» sont parvenues jusqu'à nous, malgré les tentatives d'assimilation des XV^{ème}, XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Ces eaux souvent dédiées à des saints guérissent les maladies, combattent la stérilité, font tomber les dents pourries sans douleur, certaines se refusaient même à geler !



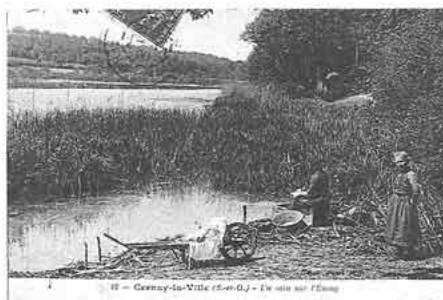
L'eau patrimoine du Parc

Par le Centre d'Études pour la conservation du Patrimoine Historique de la Haute Vallée de Chevreuse.

Parallèlement à l'étude du haut bassin de l'Yvette, réalisée en vue d'améliorer la qualité des cours d'eau et leur aménagement, le Parc Naturel Régional et le Centre d'Études pour la Conservation du Patrimoine Historique de la Haute Vallée de Chevreuse (C.E.C.P.H.) mène un travail de réflexion et de conception sur un projet intitulé : «L'Eau et son patrimoine». Il témoignera entre autre à partir de reproduction de cartes postales du début du siècle des profonds changements intervenus dans les habitudes liées à l'utilisation de l'eau dans la vie quotidienne.

Voici quatre de ces documents présentant chacun un aspect particulier de ce thème.

1 — L'étang des Vaux de Cernay était utilisé naguère pour divers usages domestiques. Actuellement,



le Parc Naturel Régional en accord avec l'O.N.F., gestionnaire de l'étang, procède à son curage et à sa remise en état afin d'y favoriser la pêche et la promenade.

2 — Ce pittoresque chemin existe toujours, l'on y voit une vingtaine de «petits ponts», enjambant l'Yvette que bordent de vieux lavoirs. La municipalité de Chevreuse, avec l'aide du Parc Naturel Régional a entrepris de restaurer ce site.

Les travaux de réfection de l'ancien lavoir communal Mandar sont maintenant terminés.



3 — C'est au fond du parc de l'ancien château de la Duchesse d'Uzès à Bonnelles, aujourd'hui Collège International privé, que s'étend ce charmant lac entourant une petite île à laquelle on accède par un pont de pierre. Il paraît souhaitable que soit aménagé là un nouveau lieu de promenade.



4 — La commune du Mesnil-St-Denis projette de créer sur l'étang des Noës



un site d'accueil ornithologique. Le Parc Naturel Régional et le C.O.R.I.F ont participé aux études préparatoires.

A l'initiative de la municipalité une première tranche de travaux a été entreprise.

A l'avenir, ce site proche de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines devrait être sauvegardé.

Tous les partenaires des 19 communes du Parc sont conscients de la nécessité de protéger ce patrimoine vivant que représente l'eau sous toutes ses formes (rivières, lacs, étangs, mares, rigoles, sources) et de conserver le patrimoine bâti au fil des siècles autour de cet élément : moulins, abreuvoirs, lavoirs, tanneries, fontaines, puits, ponts,

L'équipe chargée de la réalisation du projet d'animation culturelle : «l'eau et son patrimoine» a entre-

pris de recueillir des documents de toutes sortes sur l'histoire de l'eau dans le Parc destinés à constituer un fond pour la création d'une exposition mobile, première pierre du musée que le Parc envisage de créer. Pour sa part, le C.E.C.P.H. pense qu'il serait intéressant que soit mis en place un musée à structure double, à la fois fixe et itinérante, c'est-à-dire que le futur musée du Parc soit conçu comme un «musée réservoir» comprenant plusieurs sections thématiques destinées chacune à pouvoir former une exposition itinérante autonome. Doté d'un tel musée, le Parc pourrait toucher un public très large et très varié et l'intéresser à la conservation de son patrimoine.

Toutes les cartes postales reproduites dans les publications du CECPH sont des documents appartenant au C.E.C.P.H.

Événement

Inauguration du Chemin de Port-Royal : un franc succès !

Plus de 100 personnes malgré le temps incertain ont répondu présentes pour participer à cette randonnée pédestre organisée par le Parc Naturel Régional et l'Union des Amis du Parc.

Elle avait pour but d'inaugurer le tronçon reliant le chemin Jean Racine au G.R. 11 à Maincourt, et qui permet de boucler un circuit partant de Chevreuse pour rejoindre Maincourt, le Mesnil-St-Denis, Port Royal, Saint-Lambert, retour à Chevreuse.

Partis à 14 h. de la Mairie du Mesnil-St-Denis, les randonneurs divisés en quatre groupes (vu leur nombre !) n'ont pas «marché idiots». En effet, les commentaires historiques et botaniques des accompagnateurs leur ont permis de découvrir toute la richesse de ce parcours. Ils ont d'autre part été accueillis par M. CALON, Président de la Société de Port Royal qui a exceptionnellement et aimablement ouvert la porte de Longueville pour permettre une visite du site ainsi que par Mme PICQUENARD, conservatrice du Musée National des Granges de Port Royal qui entre autre a exposé le futur projet d'aménagement des Granges.

A 18 h 30, après les efforts : le réconfort : la Municipalité du MesnilSaint-Denis, conduite par son maire, M. LEFEBURE et M. MAUGET, adjoint au maire, a offert à tous les marcheurs boissons et toasts reconstituants.

A cette occasion, M. DUMOND, Président du Parc Naturel Régional remercia tous

les participants et organisateurs. Le Sénateur BONNEFOUS, Président de l'Agence des Espaces Verts, réaffirma son soutien et l'intérêt qu'il porte à toutes les actions destinées à préserver et à mettre en valeur notre patrimoine naturel.

Pour l'ouverture de ce chemin, remis en état par une équipe de bénévoles, le Parc Naturel Régional a publié une plaquette «RANDONNÉE PÉDESTRE, circuit de PortRoyal des Champs». Les textes sont

de Mme. ALAUX, Vice-Présidente de l'Union des Amis du Parc, et Présidente de l'A.D.H.A.M., Association de Défense des Hameaux du Mesnil.

Ce document que les randonneurs sauront apprécier au cours de leurs prochaines sorties est disponible à la Maison du Parc à Dampierre, dans les Syndicats d'Initiative de Chevreuse, de Saint-Rémy-les-Chevreuse, et du Mesnil-Saint-Denis.





A la recherche de la Fontaine de Jouvence

Qui d'entre-nous n'a pas rêvé de bénéficier, une fois dans sa vie, des bienfaits de la fontaine de Jouvence ?

Un souhait, qui peut vous conduire aujourd'hui dans le charmant village de Senlis.

En effet, comment pourrait-on expliquer différemment, la longévité des habitants de cette commune de la Haute Vallée de Chevreuse ?

Des statistiques le prouvent encore aujourd'hui : sur quatre cent treize habitants (dernier recensement) quatre-vingt ont plus de soixante ans !

Dès 1712, l'Académie des Sciences de Paris s'interrogeait déjà sur ce phénomène.

Et dans un rapport, elle mentionnait l'existence d'une fontaine «miraculeuse» près de la côte du Morienvall.

L'eau de cette fontaine, à la vertu curative, faisait, avec une facilité déconcertante, tomber les dents sans fluxions, sans douleurs et sans saignement, propriété ô combien précieuse à une époque où l'outillage dentaire se résumait à une paire de tenailles ...

Ceci explique sûrement les fréquents séjours qu'effectuait Marie Leczinska reine de France par son mariage avec Louis XV dans ce lieu aux riants feuillages.

Mais c'est à Versailles, aux archives départementales, que vous trouverez confirmation de l'existence de cette fontaine :

«L'eau y est vive, fort froide, minérale et elle provoque la colique chez les étrangers qui en boivent !»

Dans son dictionnaire de physique de 1760 (page 129) le Professeur Paulin affirme aussi qu'elle contient du mercure.

Hélas, malgré ces nombreux indices, il vous sera bien difficile de trouver la trace de cette fontaine «miraculeuse» et de son précieux breuvage.

Ne dit-on pas, que les habitants de ce village en conservent jalousement le mystère ...

Mais, pour les curieux à la recherche du temps jadis, ce village restera toujours un but de promenade ...

Christian CHALENÇON

Actualité

LES FESTIVES !

Le DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 1986, la 9ème Fête du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse aura lieu de 11 h à 18 h dans la Ferme du Musée National des Granges de Port Royal.

Il s'agit de l'organisation d'une grande foire d'artisans et de petits producteurs locaux (organisateurs : Parc Naturel Régional, Union des Amis du Parc et Association Promotion Commerce Haute Vallée de Chevreuse), doublée d'une animation historique à dominante médiévale avec la participation de nombreuses associations parmi lesquelles les Jeunes Castelfortains, les Carnutes, le Bullionnais, le Réveil de Bonnelles, le Syndicat d'Initiative de St-Rémy-les-Chevreuse, le centre équestre de Chevreuse, groupe de théâtre d'enfants de St-Lambert-des-Bois, l'Atelier Théâtre de La Verrière, l'Association Omnisport de Buc, l'Association de Lutte de Rambouillet, ...

Cette fête sera chaque année la véritable vitrine du Parc Naturel Régional. Venez nombreux !

CALENDRIER

SORTIES DÉCOUVERTES INITIATION NATURE PROPOSÉES PAR LE Parc Naturel Régional - Automne 1986.

ORNITHOLOGIE

- Samedi 27 septembre à Clairefontaine
- Dimanche 26 octobre à l'Étang des Noes
- Dimanche 14 décembre : Oiseaux des forêts.

RIVIERE MILIEU COMPLEXE

- Samedi 20 septembre : le rû des Vaux au

fil de l'eau.

- Samedi 25 octobre : la Mérantaise au fil de l'eau.

CHAMPIGNONS

- Dimanche 19 octobre : Sonchamp
- Dimanche 8 novembre : Bois de Trappes Port Royal.

BOTANIQUE

A l'heure où nous imprimons, les dates de ces sorties n'ont pas été arrêtées... renseignez-vous à la Maison du Parc. Toutes ces sorties sont gratuites dans la limite des places disponibles. Inscription et renseignements : Maison du Parc - 13, Grande Rue - 78720 Dampierre Tél. 30 52 54 65

L'ÉTANG DE CERNAY

Un projet engagé

Dans le cadre de la restauration du réseau hydrographique de l'Yvette et de ses affluents, le Parc Naturel Régional a engagé, en accord avec l'Office National des Forêts (gestionnaire du site), l'aide de l'État, de la Région et du Département, la réhabilitation de l'Étang de Cernay.

D'ores et déjà, après la vidange complète de l'étang, des travaux de réfection et de confortation de la digue ont été effectués par l'ONF.

Le curage de l'étang, rendu indispensable après l'accumulation des vases au cours de ces dernières décennies ne pourra débuter qu'après un début de séchage des boues.

Sur les 7 ha de surface initiale de l'étang, 2,5 ha qui s'étaient maintenus en eau seront curés. On estime à 30 000 m³ le volume de vase ainsi enlevé. L'étang de Cernay remis en état, jouera un rôle de lagunage pour les eaux du Rû des Vaux.

L'aménagement léger et respectueux du site qui est prévu permettra d'autre part :

- la pratique de la pêche (sur la rive nord de la digue) donnée en concession à une société de pêche.

- l'accueil pour la détente des promeneurs et usagers de la vallée des Vaux de Cernay (rive nord et digue).

- la préservation d'une zone de refuge et de nidification de l'avifaune (en queue d'étang et sur la rive sud).

Toutes les activités nuisant à la tranquillité du lieu seront proscrites.

ERRATUM

Dans le N°0 du Journal du Parc, page 4, «Associations membres de l'Union des Amis du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse», un oubli dû à une information incomplète nous a fait omettre de citer l'Association de Défense de la Mérantaise et de l'Environnement de Chateaufort (39, rue d'Ors - 78117 Chateaufort) comme faisant partie de l'U.A.P. Que cette association veuille bien nous excuser.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au sein de l'U.A.P. de l'Association de Sauvegarde de l'Église, du Patrimoine Architectural et du site de Choisel (1, rue de la Grange aux Moines 78460 Choisel).